



Commune d'Echichens

RAPPORT DE LA COMMISSION AD'HOC

PREAVIS N°01/2026

Plan d'Affectation communal (PACom)

Monsieur le Président, Monsieur le Syndic,
Madame la Municipale, Messieurs les Municipaux,
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

La Commission ad hoc, composée de Mmes Hélène Chollet et Karine Daerendinger ainsi que de MM. Philippe Corthay, Cédric Roduit et Jean François Borgeaud s'est réunie le lundi 23 février 2026 afin d'étudier le préavis 01/2026 concernant une levée d'opposition suite à la deuxième mise à l'enquête du plan d'affectation communal.

Nous avons été accueillis par une délégation de la Municipalité, composée de M. Philippe Jobin, Syndic et Mme Jacqueline Botteron, Municipale. M. André Augsburger, Municipal, s'est fait excuser. Après nous avoir expliqué l'état d'avancement de la procédure d'opposition en cours, ils ont répondu de manière pleinement satisfaisante à nos questions.

Pour rappel, lors de sa séance du 26 septembre 2024, le Conseil communal a adopté le plan d'affectation communal, en admettant deux modifications :

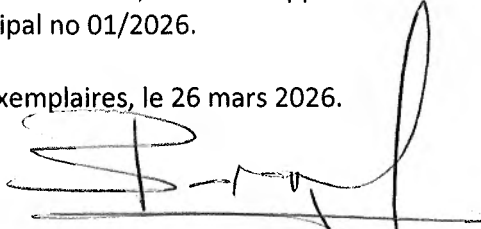
- Un amendement concernant une modification de l'affectation des parcelles n°2013, 2106 et 2112 avec un passage d'une partie de ces parcelles de zone agricole protégée 16 LAT à zone agricole 16 LAT. Cette modification a été acceptée par la Direction générale du territoire et du logement.
- L'admission de l'opposition concernant la parcelle 3689, déclassée en zone agricole 16 LAT. A la suite de l'enquête publique complémentaire et d'une séance de conciliation, l'opposition a été maintenue.

La commission constate que la levée de cette opposition est la seule option permettant de transmettre le PACom au Département des institutions, du territoire et des sports pour approbation. La commission regrette la marge de manœuvre très restreinte de notre commune face à la réglementation cantonale et fédérale sur l'utilisation des sols, mais elle est néanmoins favorable à l'unanimité à la levée de l'opposition.

Toutefois, l'approbation par le Département des institutions, du territoire et des sports pourra faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal cantonal par les propriétaires qui veulent maintenir leur opposition.

Par conséquent, la Commission ad hoc vous propose, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et les Conseillers, de lever l'opposition concernant la parcelle 3689 et d'approuver le préavis municipal no 01/2026.

Ainsi fait à Echichens, en trois exemplaires, le 26 mars 2026.

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Jean François Borgeaud', written over a horizontal line. The signature is stylized with a large loop at the end.

Pour la commission ad hoc, le rapporteur : Jean François Borgeaud